

RHÔNE

Armement : « La guerre se

L'Observatoire des armements, situé à Lyon, révèle en avant-première une partie de ses travaux sur des entreprises de défense et de sécurité de la région. Dans leur rapport, les deux auteurs déplorent une partie des activités de onze sociétés et veulent créer un électrochoc. Zoom sur les quatre entreprises rhodaniennes épinglées, qui nient en bloc les accusations dont elles font l'objet.

Made in Auvergne-Rhône-Alpes. Dans un rapport publié ce jour, l'Observatoire des armements, situé à Lyon, présente une partie des activités de onze entreprises de la région, dont quatre Rhodaniennes (lire par ailleurs), qui participent, selon eux, à « la guerre sous ses multiples formes ».

Intitulé « La guerre se fabrique à côté de chez nous », ce focus sur « l'échelon local pourrait permettre d'améliorer la prise de conscience sur le commerce des armes », espère le coauteur Tony Fortin. La publication intervient en pleine guerre en Ukraine, aux portes de l'Union européenne, qui émeut fortement l'opinion publique occidentale.

« Dans la chair de certaines victimes »

« Ces sociétés habitent à côté de chez nous. On n'en réalise pas forcément les conséquences, qui se passent loin. Si on fabrique des armes, c'est parce qu'elles vont servir. Ce lien n'est pas fait quand on voit la devanture des entreprises. Pourtant, elles s'inscrivent dans la chair de certaines victimes », exprime Tony Fortin.

« L'idée n'était pas d'être exhaustif, mais de prendre un panel significatif de sociétés. On ne voit pas pourquoi le développement économique ne de-

vrait pas répondre à la préservation de la paix et au respect des droits humains. Il faudrait que les collectivités locales fassent un audit sur le tissu industriel de défense, pour évaluer ses conséquences à moyen et long terme, alors que des entreprises peuvent bénéficier d'aides publiques, notamment pour figurer dans des stands d'exposition lors de salons d'armement. »

« Un déni de démocratie ? »

Les partisans des exportations d'armes « avancent l'argument de la création des emplois. Mais on ne débat jamais des conséquences, déplore l'autre auteur du rapport, Patrice Bouveret. Le manque de transparence est un problème. Les données ne sont pas rendues accessibles sous couvert de contrats commerciaux, de secret-défense. C'est un déni de démocratie. On demande à savoir ce que les entreprises font et exportent. Ça devrait faire partie du débat politique. »

Pendant des mois, les deux hommes ont épluché « les rapports de l'Onu, fait du travail de recherche avec une multiplicité de sources, sur les réseaux sociaux dans certains cas », poursuit Tony Fortin. « C'est plus facile de trouver des photos de véhicules blindés sur des lieux de conflits que de composants électroniques, comme les systèmes de visée », ajoute Pa-

« On demande à savoir ce que les entreprises font et exportent. Ça devrait faire partie du débat politique », expliquent les auteurs du rapport. Photo d'illustration Dmytro Smolyenko/Avalon



trice Bouveret. « La technologie a aujourd'hui un rôle fondamental sur le champ de bataille », complète son collègue.

« Engager le débat »

Avec ce rapport, les deux hommes veulent « engager le débat avec des choses précises. Désormais, on va solliciter les sociétés » épinglées, à qui aucun contradictoire n'a été proposé, « pour qu'elles puissent répondre par rapport aux faits présentés. On a l'espoir que ce

même travail se fasse dans d'autres régions » et qu'il soit complété, en Auvergne-Rhône-Alpes, par divers acteurs. Un appel à contributions est lancé. « Notre philosophie globale est de réduire le poids du militaire dans le fonctionnement de la société et de ses relations avec l'extérieur. Sa traduction concrète, c'est l'augmentation du contrôle de ces entreprises avant les transferts d'armement et services », insiste Patrice Bouveret.

Jérôme MORIN

Depuis Brignais, la formation d'un bataillon d'infanterie en Côte-d'Ivoire

« Il n'y a pas de réglementation et de reconnaissance des sociétés militaires privées en France, à travers un régime qui pourrait contrôler leurs activités. L'entreprise Corpguard [basée à Brignais] s'inscrit dans ce flou », estime Tony Fortin. Fondée en 2006, elle a « formé des forces armées ivoiriennes, avant la présidentielle de 2020, marquée par la répression de manifestants. Quel a été le rôle de cette entreprise par rapport aux faits commis ? », s'interroge-t-il. Les « interventions [de Corpguard] ne se font pas sans l'aval des autorités françaises qui ont signé plusieurs accords de coopération militaire avec Yamoussoukro depuis l'indépendance du pays en 1960 », estime le rapport. « La société offre aussi des prestations à des chefs d'entreprise en cas de conflit social. C'est extrêmement troublant », ajoute Tony Fortin.

« Le plus grand respect des standards internationaux »

Secopex, une autre entreprise à laquelle était associé le fondateur de Corpguard, David Hornus, aurait joué un rôle trouble en Libye, selon le rapport, qui évoque de possibles échanges avec les milieux terroristes.

Sollicité, David Hornus nie en bloc l'ensemble des accusations. « J'ai revendu mes parts



Le fondateur de Corpguard, David Hornus, est aussi adjoint en charge de la prévention et de la sécurité à St-Genis-Laval. Photo d'archives Progrès/Daniel ARISI

de Secopex pour l'euro symbolique en 2006. Je n'étais plus dans l'entreprise depuis cinq ans quand mon ex-associé, Pierre Marzali, a été tué en Libye en 2011. Il n'aurait jamais pris le moindre risque à fricoter avec des

terroristes. »

« Les sociétés militaires privées n'existent pas en France. Des entreprises de services de défense, qui font des prestations au profit d'États, oui. Je l'ai fait en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un partenariat public-privé, qui portait sur la formation d'un bataillon d'infanterie d'un millier d'hommes aux opérations de maintien de la paix, au savoir-faire ONU, en vue d'être projetés au Mali. Ma société a obtenu pour cela une autorisation d'exportation par la Direction générale de l'armement. J'ai envoyé 14 consultants, de juillet 2016 à juillet 2017, payés en France. Tout est transparent. »

« Corpguard est certifiée ICoCA et s'inscrit dans le plus grand respect des standards internationaux, en matière de droits de l'Homme, de lutte contre les abus divers et variés des sociétés. Je suis l'antithèse de celui qui est présenté dans ce rapport. Ces gens ne m'ont jamais interrogé et font peser sur moi une image sulfureuse. » Et d'ajouter : « Il m'arrive de mettre à disposition des agents de protection rapprochée pour protéger des DRH et dirigeants, lors de négociations sociales, notamment quand ils ont reçu des menaces de mort. En aucun cas, il s'agit de casser des grèves. »

« fabrique à côté de chez nous »



Saint-Priest/Vénissieux : des blindés « impliqués dans la répression en Égypte » ?

Son antenne recherche et développement serait hébergée à Vénissieux et Saint-Priest et les usines de la région lyonnaise joueraient « le rôle crucial d'intégrateur des sous-ensembles électroniques dans la mécanique », d'après le rapport de l'Observatoire des armements. Le groupe Arqus (Renault Trucks Défense, Acmat et Panhard), qui se présente comme le leader européen des véhicules blindés, aurait vu certains de ses engins « impliqués dans la répression de la population égyptienne de 2013 », affirme Tony Fortin.

« Assertions infondées » d'après Arqus

« La société a aussi exporté ses blindés au Chili, au Liban, en Tunisie et au Sénégal, pays dans lesquels ils sont apparus au cours d'opérations militaires contre des populations qui manifestaient pour leurs droits. »

« Ces petits blindés ne sont pas simplement dangereux parce



Un ex-site du groupe Arqus, à Saint-Germain-Laval (Loire).

Photo d'archives Progrès/Kevin TRIET

qu'on peut tirer ou foncer sur les manifestants, mais aussi parce que des caméras, proposées en option, permettent de zoomer jusqu'à huit kilomètres. Ils sont pourvus de liaisons numériques pour se raccorder aux satellites, pour recevoir plus facilement des informations de la part du poste de commandement. On vend de l'armement pour mater des populations, plus que pour assurer une défense tra-

ditionnelle des frontières », estime le coauteur du rapport.

Sollicité, le groupe Arqus conteste des « assertions infondées [qui] révèlent une connaissance approximative de notre organisation industrielle et plus généralement des sujets de défense. Arqus agit dans toutes ses activités dans le plus strict respect des réglementations qui lui sont applicables. »

REPÈRES

■ L'Observatoire des armements

Né en 1984, en pleine crise des euro-missiles, durant la Guerre froide, l'Observatoire des armements, basé à Lyon, vise à « susciter plus de débats en France sur les ventes d'armes et les armes nucléaires, précise Patrice Bouveret. Ces questions sont confisquées par l'exécutif. On a participé à différentes campagnes nationales et internationales pour améliorer le contrôle des transferts d'armement. La France publie un rapport annuel sur les ventes d'armes, avec une répartition par grandes catégories et par pays, sous la dimension financière. On peut s'interroger sur l'usage qui en est fait. »

Et d'ajouter que la ramification française d'Ican (Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires), « lancée en 2007, est installée dans nos locaux. La campagne a débouché sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et a obtenu le Nobel de la Paix en 2017. » L'Observatoire des armements est fort d'une quinzaine de militants et d'une centaine d'adhérents et emploie 2,5 ETP (Équivalents temps plein).

■ Qui sont les coauteurs du rapport ?

► **Tony Fortin** est, depuis cinq ans, chargé d'études sur les ventes d'armes à l'Observatoire des armements, après en avoir été militant bénévole. Il a suivi des études de droit international. Il prépare actuellement un ouvrage sur les liens entre industrie militaire et jeux vidéo.

► **Patrice Bouveret** est l'un des trois cofondateurs de l'observatoire, dont il assure l'animation. « Une activité à temps plein », estime ce retraité, qui s'est « formé sur ces questions » de l'armement « par le biais de l'engagement militant ».

Des drones de Dardilly sur des sites miniers en Afrique

« Des entreprises sont révélatrices de certaines tendances du marché de l'armement, avec un brouillage entre les activités de sécurité et de défense », pointe Tony Fortin. D'après lui, c'est le cas de la société Delta Drone, située à Dardilly. « Via sa filiale australienne Rocketmine, [elle] fournit indirectement des appareils [à des] sociétés minières » selon le rapport, qui cite des mines d'or au Ghana, d'uranium en Namibie et de platine en Afrique du Sud. « Rocketmine admet que ses drones peuvent être dirigés contre les émeutes », souligne le même document.

Uniquement « au service des géomètres », assure l'entreprise

« Ces drones civils sont proposés à des compagnies contestables, qui sont souvent en lutte avec des populations locales. On peut légitimement se demander s'ils servent à surveiller les mines ou à contrôler les populations. L'exportation de ces produits n'est *a priori* pas réglementée, car ils ne sont pas considérés comme du matériel militaire. On a une très faible transparence de ces sociétés », estime Tony Fortin.

Contacté, le Pdg de Delta Drone, Christian Viguié, conteste toutes les accusations. « Dans l'hémisphère sud, notre activité repose sur de la cartographie assez évoluée, au service des géomètres à l'intérieur des mines. On va reconstituer le terrain, avec un modèle numérique, pour leur permettre d'envisager l'évolution des fronts de coupe. Nos données permettent de comprendre les effets du blasting [dynamitage de la roche]. Utiliser ce drone pour faire de la sécurité reviendrait à utiliser un tournevis plat pour visser une vis cruciforme. »

« Dans l'hémisphère nord, Delta Drone travaille dans les secteurs de la logistique et de la sécurité », y compris pour le Festival de Cannes. La gestion d'émeutes par un client, avec cette dernière technologie, est techniquement envisageable, tout comme la surveillance de manifestations, via « des zooms et tracking de haut niveau. Notre responsabilité s'arrête au fait de fournir des solutions. On est soumis à des réglementations en matière d'exportation. D'un point de vue éthique, on va refuser les clients douteux. Le bon sens prime. »

Des capteurs acoustiques de Limonest au Yémen et en Syrie ?

« Aujourd'hui, la technologie a un rôle important sur le champ de bataille, pour voir l'ennemi, le détecter », insiste Tony Fortin. Il s'est intéressé à la société Metravib Defence, basée à Limonest, qui fournit des capteurs acoustiques de détection de menaces. « Les bruits de toutes les armes connues sont enregistrés dans une base de données informatique », explique le rapport de l'observatoire.

« Metravib Defence a travaillé sur un nouveau blindé des Émirats arabes unis, dont la référence de véhicule a été fournie à des milices au Yémen ; et avec la Turquie, dont des blindés ont été utilisés » pour protéger les frontières et « contre les forces kurdes » en Syrie, d'après Tony Fortin.

■ « Des règles d'exportation très strictes »

Faux, répond en substance l'entreprise, sollicitée par le Progrès. Pour les forces armées des Émirats, « une action marketing avec [la société] Lacroix a eu lieu lors d'un salon, aucun programme de véhicule n'a été lancé et aucune vente ou déploiement de nos systèmes ont eu lieu sur le territoire ». Concernant la Turquie, « quelques systèmes [ont été] vendus lors d'une qualification initiée en 2014 (les temps de projet sont très longs dans ce domaine). Depuis, le gouvernement actuel a imposé la souveraineté natio-



La société Metravib Defence est basée à Limonest. Photo d'archives Progrès

nale pour la fourniture de systèmes : la société Aselsan fournit des systèmes similaires aux nôtres mais sans lien avec l'entreprise », affirme Metravib Defence.

La société, « partenaire historique de l'armée française depuis 1995 » voit tous ses « matériels soumis à des règles d'exportation très strictes contrôlées par le ministère des Armées et les services de la DGA » (Direction générale de l'armement). « L'entreprise ne fournit qu'à des armées nationales, avec l'accord du gouvernement français. Aucun groupement quel qu'il soit ne peut avoir accès à

nos matériels. Quand la situation géopolitique évolue, nous n'avons plus la responsabilité du matériel et nous suivons strictement les instructions gouvernementales », ajoute l'entreprise.

Elle précise que ses « capteurs acoustiques de détection de menaces » ont comme objectif « de protéger des vies », en « détectant tout bruit pouvant être une menace », via une « bibliothèque de signatures acoustiques, allant du feu d'artifice aux bris de glace, [en passant par] des bruits de véhicules ou de construction, des bruits de vie (abolements, ...) et de tout type de tirs ».

« En termes de marché, nos matériels équipent de nombreuses armées alliées en Europe principalement (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, etc.) ou en Asie (Thaïlande), au service de la protection, notamment lors des missions de reconnaissance et de surveillance de frontière. »